

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MARS 2025

Compte-rendu affiché le : 20 mars 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2025

N° 25-03-04

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Cession de la parcelle B
1340

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

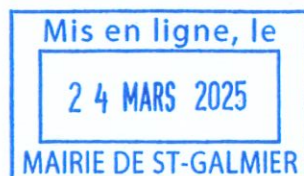
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Suzanne BOICHON – Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD – Pascal BENARD à Philippe DENIS.

Membre absent : 0.



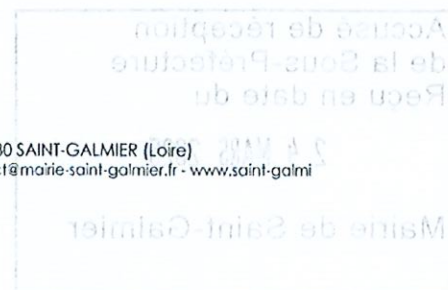
Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

24 MARS 2025

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr



OBJET DE LA DELIBERATION :

CESSION DE LA PARCELLE B 1340

Jacques DECHANDON explique que la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain de 2 663 m², située au lieu-dit le barrage. Il s'agit d'un terrain nu en zone naturelle, inexploité par la collectivité.

Le propriétaire, M. Christophe SOLER, jouxtant ladite parcelle est intéressé pour l'acquérir.

Il est proposé de lui la céder à 1 400 €, conformément à l'avis des domaines en date du 5 février 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

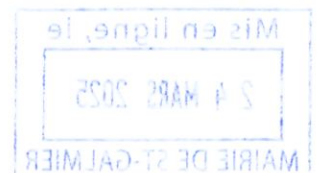
- **APPROUVE** la cession telle que définie ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 mars 2025.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

24 MARS 2025

Mairie de Saint-Galmier

